

Motifs pour lesquels le Sr Gonet est renvoyé en France

Poivre au ministre, le 7 mars 1768

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/22, f°66
=====

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous peindre dans une lettre n°31 en date du 22 février dernier les différentes qualités et caractères des officiers d'administration que vous avez envoyés ici, sous mes ordres. J'ai eu l'honneur de vous marquer que quoique le Sr Gonet eut un caractère incompatible avec tout le reste des hommes, je le gardais néanmoins parce que je lui supposais de l'honnêteté et du zèle pour le service du Roi. Mais depuis cette lettre écrite, il m'a donné lieu de soupçonner qu'il y avait en lui quelque chose de plus qu'incompatibilité de caractère : voici le fait.

Les vaisseaux de la Compagnie revenant de Chine ont apporté ici quelques toiles à voile, des menus cordages et quelques barriques de vin de Bordeaux que les capitaines n'avaient pu vendre dans le cours de leur voyage.

Ces capitaines m'ont proposé de me vendre ces effets pour le compte du Roi. Les magasins de l'île en manquaient absolument, mais d'un autre côté, notre caisse n'était pas riche en argent effectif.

Le caissier de la colonie avait nouvellement reçu du garde-magasin une somme d'environ 20.000 livres en billets de la Compagnie, ces billets provenaient de la vente d'une partie de vins que j'avais d'abord arrêté dans les magasins de la Compagnie pour les besoins de l'hôpital et dont j'avais été forcé d'ordonner la vente, tant pour soulager les principaux habitants qui en manquaient que pour ne pas perdre une partie de ces vins, que les chaleurs du mois de janvier faisaient tourner, ce qui eut occasionné une perte considérable au Roi.

J'avais fait vendre une partie de ces vins au prix du tarif de la Compagnie ; c'est-à-dire au même prix que nous les avons achetés dans ses magasins.

Lorsque les capitaines des vaisseaux de Chine m'ont proposé les effets et boissons dont j'ai parlé ci-dessus, je suis convenu avec eux que j'ordonnerais le paiement des dits effets et boissons en billets de la Compagnie et au prix de son tarif, la piastre étant évaluée à raison de 3 livres 12 sols en billets.

Après cette convention, j'ai adressé MM. les capitaines au Sr Gonet contrôleur pour passer avec eux le marché et je lui ai fait savoir le prix dont j'étais convenu avec eux ; le Sr Gonet a approuvé le marché.

Le lendemain un de ces capitaines est venu me représenter qu'il pouvait vendre dans le public son vin beaucoup plus cher qu'il ne l'avait cédé au Roi, et qu'il me priait de lui accorder quelque augmentation. Je l'ai renvoyé au contrôleur, en lui disant que ce que cet officier ferait serait bien fait. Comme le Sr Gonet m'avait jusques là donné des preuves de la plus grande économie pour les intérêts du Roi et que je connaissais d'ailleurs son esprit difficile, je supposais que l'augmentation qu'il pourrait accorder n'irait jamais à plus de deux ou trois pistoles par barrique de vin.

Lorsqu'on m'apporta le marché à signer de la part du Sr Gonet, je fus très surpris d'y voir la barrique de vin que j'avais acheté à raison de 123 livres environ suivant le prix du tarif, portée à 240 livres monnaie forte, ce qui fait 200 pour cent en sus du prix de la Compagnie qui par son tarif gagne déjà cent pour cent.

Il est évident qu'après avoir fait vendre moi-même peu de temps auparavant une partie de ces vins exactement au prix du tarif, il eut été ridicule d'en acheter ensuite à 200 pour cent plus cher, c'était certainement là un piège que me tendait le Sr Gonet, en abusant de la confiance que j'avais eu jusque là en lui. Jamais il ne m'avait tant pressé de signer un marché et il ne me laissait pas le temps de lire et de calculer. Je refusai de le signer. Enfin j'en fis faire un autre conforme aux conventions

faites avec les vendeurs et suivant le tarif de la Compagnie. Convention dont les vendeurs étaient contents.

Le Sr Gonet après m'avoir pressé inutilement de signer son premier marché, était parti pour la campagne. A son retour il apprit que j'avais passé un autre marché plus avantageux au Roi. Sans se donner le temps de s'habiller décentement, en descendant de cheval il accourut chez moi, en bottes, comme un furieux, et, de l'air le plus insolent, il me dit devant tout le monde, de quel droit j'avais réformé un marché qu'il avait fait. Je lui répondis que je l'avais réformé parce que j'étais ordonnateur. Il répliqua qu'il voulait en savoir les raisons et que jamais il ne contrôlerait un tel marché. Je lui répondis que depuis plus de sept mois je n'avais répondu à ses impertinences que par des honnêtetés, mais que désormais je ne me sentais plus assez de patience pour en supporter davantage et que je le priais de se retirer.

Je rentrai moi-même dans mon cabinet et le laissai se répandre en propos très indécents qui furent portés jusqu'à me menacer que si j'avais deux bras comme je n'en ai qu'un, il me demanderait raison de cette affaire.

Après une telle scène qui vient à la suite de cent autres que j'avais supportées jusques là avec patience, par les raisons que j'ai eu l'honneur de vous détailler dans ma lettre n°31, j'ai cru, Monseigneur, devoir obéir à l'ordre qui m'est donné dans mes instructions, de renvoyer en France, un officier d'administration dans lequel je reconnaîtrais incompatibilité de caractère. Outre ce défaut, je ne puis me dissimuler qu'il n'y ait dans le Sr Gonet une méchanceté qui l'a porté plusieurs fois à me tendre des pièges, même aux dépens du Roi.

Ce qui me fatiguait le plus de sa part et ce qui m'annonçait peu de délicatesse dans ses sentiments, c'était qu'il affectait de saisir les moments où j'étais le plus tracassé par M. Dumas, pour de son côté, m'écrire une foule de petits billets injurieux sur des chiffons de papier qu'il montrait à tout le monde avant de me les envoyer, et qu'il accompagnait dans le public des propos les plus indécents et les plus déplacés.

Je joins ici, Monseigneur, des copies figurées d'une partie de ces petits billets¹ dont j'ai ici une grande quantité, quoique j'en aie brûlé plusieurs.

Dans un de ces billets, il me reproche de lui avoir donné deux mortifications, voici quelles sont ces deux mortifications qui m'ont attiré les insultes les plus graves de sa part.

Il m'avait écrit sur un petit chiffon de papier d'un ton très impertinent. Je répondis d'abord à ce que le billet contenait en fait d'affaires, et je finis ma réponse en le priant de mettre moins d'humeur dans les affaires. Voilà, Monseigneur, la première mortification dont il se plaint.

Dans un autre billet il me demandait si je voulais que le Roi fût un *Baniam* dans cette île. Je répondis sur le billet même que cette question était déplacée. Voilà, Monseigneur, la seconde mortification que le Sr Gonet me reproche, et les seules qu'il puisse me reprocher pendant l'espace de sept ou huit mois que j'ai supporté de sa part toutes sortes d'impertinences.

Lorsque je pense, Monseigneur, à tout ce que j'ai souffert de la part de cet officier, à toutes les honnêtetés par lesquelles j'ai tenté inutilement d'adoucir son caractère, et par lesquelles j'aurais appriivoisé l'homme le plus féroce, je puis bien vous assurer que jamais le Sr Gonet ne sympathisera avec personne. Au reste toute la colonie est témoin de ses procédés et des miens, ma patience et ma bonté à son égard ont passé longtemps pour faiblesse. On ignorait que cette bonté et cette patience étaient fondées sur des principes. J'eusse au contraire regardé comme une faiblesse de me livrer au ressentiment contre un jeune homme violent, plein de vanité et sans expérience, pour des petites insultes que je devais mépriser. Il m'a fallu de la fermeté d'âme pour le supporter aussi longtemps avec patience ; mais enfin, comme le service du Roi commençait à en souffrir et que l'esprit d'insubordination gagnait parmi les subalternes, j'ai cru qu'il était de mon devoir de renvoyer le Sr Gonet, que toute la colonie voit partir avec plaisir parce qu'insultant tout le monde sans distinction, il avait rendu odieuse l'administration Royale.

Jugez, Monseigneur, quelle a dû être ma situation jusqu'à ce jour, entre le Sr Dumas d'un côté et le Sr Gonet de l'autre. Les deux hommes se haïssent mortellement, mais ils se réunissaient tous

¹ Deux de ces billets sont joints à ce manuscrit, nous ne les reproduisons pas.

deux contre moi, l'un parce qu'il s' imagine que ma présence ici l'empêche de faire sa fortune aussi rapidement qu'il le voudrait, et l'autre parce qu'il se croyait déplacé de servir sous un ordonnateur qui n'est pas sorti du corps des officiers d'administration de la Marine du Roi.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis Isle de France

Le 7 mars 1768

* * *